

	FICHE TECHNIQUE PRODUIT	Réf. : <b>CCL-FT-010FR</b>
	<b>Balisage de chantier</b> <b>1m x 50m</b>	Version : D Date : 09/09/2019 Page : 1 sur 1

**SPECIFICATIONS** : Balisage de chantier

**Hauteur** : 1 m

**Longueur** : 50 m

**Couleurs** : Orange, vert, bleu

(Autres couleurs possibles)



Chaque bobine est numérotée afin de permettre la traçabilité interne du produit à tous les stades de la fabrication.

Caractéristiques		Spécifications	Unités
<b>DIMENSIONNELLES</b> Conditions d'essai 23°C ± 5	Largeur du balisage	1000 ± 50	mm
	Longueur de la bobine	50	m mini
	Poids de la bobine	5,8	kg mini pour 50 m
	Poids au ml	130 ± 10 %	g
	Nombre de mailles	27	env.
	Dimensions des mailles	80 ± 10 x 30 ± 5	mm env.
	Largeur des brins	5	mm mini
	Résistance longitudinale	> 800 sur 3 mailles	N
	Vitesse de traction	à 100	mm/min
<b>PHYSICO-CHIMIQUES</b>	Résistance transversale	> 150 sur 2 mailles	N
	Vitesse de traction	à 100	mm/min
<b>PHYSICO-CHIMIQUES</b>	Couleur	Selon spécifications clients	
	Matières Premières	Polyoléfines	-
<b>TRANSPORT</b>	Code douanier	39201025	-
<b>CONDITIONNEMENT</b>	Palette standard	0,80 x 1,20	m
	Nb de bobine / palette	30	Bobine
	Palette banderollée	Housse + Film	-

*Il est fortement recommandé de stocker le balisage sous sa housse de protection jusqu'à utilisation.*

**Conditions d'utilisations :**

Pour une meilleure tenue, le balisage doit être maintenu tous les deux mètres par des piquets.

Le balisage est conçu pour assurer la signalisation des chantiers de bâtiment ou de travaux publics. Il peut être également utilisé pour la signalisation de zones de travaux paysagers, de zones dangereuses ou de zones d'accès pour le public.

Ce produit est destiné à un usage unique pour une durée d'environ 3 mois.

En aucun cas, il ne peut être positionné dans les endroits à fortes contraintes aérodynamiques tels que le long d'un rail de chemin de fer, d'une ligne TGV ou d'une autoroute.

La canicule, des températures extrêmes (négatives ou positives) ainsi que toutes conditions climatiques exceptionnelles entraînant la destruction du balisage, ne pourront impliquer la responsabilité de la société SAMEX.